

COMMUNE DE DOHEM

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 22 mai 2026.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Noémie DELATTRE, Fabienne DILLY, Jacky FACON, Emilie HUGOT (arrivée à 19h10), Leslie FOUACHE

Était excusé(e) : Doriane LORTHIOS procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU

Secrétaire de séance : Noémie DELATTRE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 14 Présents : 13 procurations : 1

Monsieur le Maire demande à ajouter les délibérations portant accueil de personne volontaire en service civique et renouvellement des contrats des agents. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2026 à l'unanimité.

1 – Délibération délégués syndicat scolaire de Thérrouanne

Au conseil du 31 mars, des délégués avaient été désignés pour représenter la commune de Dohem au Syndicat scolaire de Thérrouanne. La sous-préfecture nous signale que les statuts de ce syndicat fixent la composition de son comité syndical à 2 titulaires et 1 suppléant or 2 suppléants ont été désignés.

Par conséquent il convient de délibérer à nouveau afin de désigner un seul suppléant.

Pour rappel, avaient été désignés suppléants : Anthony GOMEL et Dorothée ANNEBICQUE

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir Dorothée ANNEBICQUE en tant que suppléante à 14 voix POUR dont une par procuration.

Pour votre parfaite information, la sous-préfecture souligne également que :

- Les statuts de la FDE ne prévoient qu'un seul représentant au sein du collège électoral, la désignation du suppléant (ici Luc AZELART) est donc sans objet
- Les statuts du Parc Naturel et régional des Caps et Marais d'Opale ne prévoient qu'un seul représentant à l'assemblée du territoire, la désignation du délégué suppléant (ici Dorothée ANNEBICQUE) est donc sans objet

2 – Délibération qui annule la délibération de désignation des conseillers communautaires

A la demande de la Sous-préfecture, il est nécessaire de délibérer afin d'annuler la délibération prise lors du conseil du 31 mars dernier concernant la désignation des délégués communautaires.

En effet, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (art. L273-11 du code électoral).

Après délibération, le conseil municipal décide d'annuler la délibération de désignation du conseil communautaire à 14 voix POUR dont une par procuration.

3 - Délibération taxe assainissement : l'abonnement de l'assainissement collectif (part fixe) et la consommation de l'assainissement collectif (part variable)

Afin de réussir à équilibrer les dépenses sur l'assainissement, il convient d'augmenter progressivement les taxes sur l'assainissement.

Il y a 332 maisons à Dohem qui paient un abonnement à 52€ Il a été budgété un entretien général de 10 000€ sur 4 ans, Un déficit est prévu en 2026 de 14 000€,

Pour rappel, actuellement la part variable est à 2.48€/m3 et 52€ HT l'abonnement

Proposition 1 : 10% d'augmentation part variable à 2.73€ HT/m3 et augmentation de 2% part fixe 53€ HT

Proposition 2 : 2% augmentation part variable soit 2.53€/m3 et augmentation de 20€ de la part fixe soit 72€ HT

Une 3^e proposition est évoquée : 5 % augmentation part variable soit 2,61€ et augmentation de 10€ sur la part fixe soit 62 € HT

Après délibération, le Conseil municipal décide d'adopter la 3^e proposition c'est-à-dire 5 % augmentation part variable soit 2,61€ et augmentation de 10€ sur la part fixe soit 62 € HT à 13 voix POUR dont 1 par procuration et 1 voix CONTRE

Ces tarifs prendront effet à partir de la facturation émise au 2^e semestre 2026.

4 – Délibération subventions aux associations

Comme chaque année, les associations ont adressé à la commune des demandes de subvention afin de les aider dans leur fonctionnement.

Pour rappel, l'année dernière la commune a accordé :

- Amicale club du 3^e âge : 500€
- Amicale des donneurs de sang : 150€
- Association AC-PG : 140€
- Club gym détente : 200€
- Comité des fêtes : 2 155€
- Lys AA football club : 3 810€
- Union musicale : 5 000€
- Yogabes : 150€
- CCAS : 550€

Cette année, les associations ont demandé :

- Amicale club du 3^e âge : 1 000€
- Amicale des donneurs de sang : 200€
- Association AC-PG : 140€
- Club gym détente : 200€
- Comité des fêtes : 2 155€
- Lys AA football club : pas de demande reçue à ce jour
- Union musicale : 5 000€
- Yogabes : reçu demande courrier /manque Cerfa et rib
- CCAS : 550€
- ASSAD : 80 000€

Après délibération, le conseil décide d'attribuer les montants suivants à 14 voix POUR dont 1 par procuration :

- Amicale club du 3^e âge : 500€
- Amicale des donneurs de sang : 150€

- Association AC-PG : 140€
- Club gym détente : 200€
- Comité des fêtes : 2 155€
- Union musicale : 5 000€
- CCAS : 550€
- ASSAD : 100€

5 – Délibération modification règlement salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement dans le sens où les associations auraient 2 locations gratuites.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 14 voix POUR dont 1 par procuration, d'accorder 2 locations gratuites par an aux associations de la commune.

6 – Délibération modification des tarifs de location de salle des fêtes

Monsieur le Maire propose d'ajouter un sac poubelle ordures ménagères (gris) et un sac poubelle tri (jaune) sur le prix des locations ainsi qu'inclure une hausse du tarif de la location, au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz.

Pour se faire, plusieurs propositions :

- Une hausse de 20€ pour la hausse des tarifs d'énergie + 12€ pour les sacs (8€ le sac gris et 4€ le sac jaune = tarif décidé par la CCPL commun à toutes les communes) ce qui amènerait le tarif de la salle des fêtes à 232€ en période estivale et 282€ en période hivernale pour les dohémois et 382€ en période estivale et 432€ en période hivernale pour les extérieurs
- Inclure le chauffage annuellement et mettre un tarif unique Dohémois à 265€ annuel et 415€ pour les extérieurs
- Ne pas inclure les sacs mais faire un tarif unique en incluant le chauffage à l'année soit 250€ pour les dohémois et 400€ pour les extérieurs

Après délibération, le conseil municipal, à 14 voix POUR dont 1 par procuration, décide d'adopter le tarif unique en incluant le chauffage à l'année soit 250€ pour les dohémois et 400€ pour les extérieurs sans inclure les sacs afin de laisser le choix aux locataires.

7 – Délibération tarif casse salle des fêtes

Il est nécessaire d'ajouter à la grille tarifaire un point concernant le vidéoprojecteur afin de remplacer le chèque de caution de 250€ actuellement demandé. Pour rappel, les associations bénéficiant de la location à titre gratuit sont tenues de payer/ rembourser en cas de casse et de rendre les locaux propres (sous réserve d'une facture pour le temps de ménage au même titre que les autres locations).

Il propose d'inclure un tarif du rétroprojecteur soit ajouter 20€ à chaque location AVEC rétroprojecteur

Après délibération, le conseil municipal décide, à 14 voix POUR dont 1 par procuration, d'inclure un supplément d'un montant de 20€ pour chaque location avec le rétroprojecteur.

8 – Délibération compte facebook commune

Lors de la commission communication du 20 avril, il a été évoqué la possibilité de créer une page Facebook en complément du site de la commune.

Cette page serait uniquement un compte bloqué et alimenté par 2 administrateurs. Il n'y aura pas possibilité de répondre aux publications ou même que d'autres personnes que les administrateurs publient des informations afin d'éviter les fake news.

Les informations transmises seraient : arrêtés de voirie, arrêtés préfectoraux, informations du département comme lors des élections, les différentes cérémonies et manifestations, les fermetures exceptionnelles des services municipaux (médiathèque, agence postale, mairie), relayer les informations des associations, ...

Après délibération, le conseil municipal décide à 1 voix CONTRE, 1 abstention, 12 POUR dont 1 procuration de créer la page facebook qui sera gérée par la commission communication.

9 – Délibération CFU 2026 salle des fêtes

Le SGC va devoir procéder à la dissolution de votre budget Salle des Fêtes (14600). Avant de commencer les opérations de dissolution, il faut éditer un premier CFU sur l'exercice 2026 dont les états annexes doivent être à 0. Après délibération, le conseil municipal décide, à 14 voix POUR dont 1 par procuration, d'adopter le CFU pour la dissolution.

10 – Délibération portant accueil de volontaire en service civique

Dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté, la commune souhaite accueillir un volontaire afin de soutenir les projets d'intérêt général au bénéfice des habitants, tout en permettant aux jeunes de développer leur engagement, leurs compétences et leur expérience citoyenne. Celui-ci pourrait être recruté dans un cadre en faveur de l'environnement, et entretien des espaces verts. Il faut un délai de 3 mois pour obtenir l'agrément. Concernant les espaces verts, un volontaire pourrait être recruté pour une durée de 6 mois d'avril à septembre. Voir si un autre domaine serait utile sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 14 voix POUR dont 1 par procuration, de faire la demande d'agrément pour accueillir un volontaire de service civique.

11- Délibération renouvellement agent technique communal

Monsieur le Maire informe que le contrat de M Cousin arrive à échéance en août. Il propose son renouvellement de contrat.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 13 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention de renouveler le contrat de cet agent communal.

12- Délibération renouvellement agent technique cantine/garderie

Monsieur le Maire informe que le contrat de Mme Bertin arrive à échéance en août. Il propose son renouvellement de contrat.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 9 voix pour dont 1 procuration et 3 abstentions et 1 voix contre, de renouveler le contrat de cet agent communal.

POINT À ABORDER :

Une demande a été faite auprès des Pompes Funèbres pour dispersion de cendres au jardin des souvenirs. La commune ne dispose pas encore de cette installation. Un devis a été demandé aux PF Bonniez, deux autres devis vont être demandés.

La brigade verte est complète pour cette année. Ils ne prennent plus de mission. La CCPL sera contactée afin de voir s'il y a possibilité de mettre une option pour l'année prochaine. Le talus du cimetière va être nettoyé par les élus sur le volontariat et les employés municipaux.

Le contrat du site internet de la commune arrive à expiration le 19/07/2026, le coût annuel est de 156€ TTC, le conseil est d'accord pour renouveler ce contrat.

Un arrêté a été pris pour l'entretien des trottoirs, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants. Il est décidé qu'exceptionnellement, pour cette année, l'agent communal effectuera cet entretien.

La pose de la main courante au stade de football est terminée à 80 %, il reste des poteaux à recevoir.

La CCPL doit encore venir déplacer le composteur et a été prévenu des problèmes de tenue des arceaux mais n'est pas encore intervenue.

La commission chemin/ voirie a eu lieu, il y aura un chiffrage d'enrochement du talus supplémentaire pour la rue Dhanin car le premier est excessif. Il a été observé 2 jours de dérasement et de saignée à effectuer engendrant un coût d'environ 1 000€, Pour la rue Toupiol, l'enduit doit être réalisé (montant estimatif 27 000€), Les chemins entre la Voie sage et le Cantibaut ne sont pas encore chiffrés (montant estimatif 27 000€).

Une réflexion sur la rue du Val a été demandée lors de la commission pour la totalité de la voie le montant estimatif serait d'environ 110 000€.

Une bâche sera posée, aux frais de la commune, rue de la creuse là où la largeur du trottoir est plus petite.

Questions diverses :

Anthony G. : Les devis de spots sont toujours en cours pour le monument aux morts.

Un nouveau poteau électrique va être posé suite à la chute du poteau accidenté à l'entrée de Dohem, rue de cléty.

Leslie F. : Afin de pouvoir créer un conseil municipal des jeunes, un flyer est proposé pour effectuer la communication. Celui-ci sera distribué en même temps que le prochain bulletin municipal en juillet.

Philippe C. : Suite à la réunion du comité des fêtes, celui-ci a trouvé un terrain en bas de la ruelette pour le feu d'artifice mais personne pour le tirer (Leslie F. a donné un contact d'artificier qui serait disponible). Le cochon grillé aura lieu le 13 juillet au soir. Le 14 juillet un barbecue apéro pétanque remplacera la partie de pêche. Le Week end suivant aura lieu la ducasse brocante.

Une option sur une remorque avait été mise. Nous sommes toujours en attente de validation du vendeur.

Les branches au Calvaire seront coupées.

Les végétaux de la station ont été débarrassés la semaine dernière.

Concernant le CCAS, Dorothée A. informe que la CCPL dispose d'un CIAS. Des flyers vont être mis à disposition à la Mairie.

Prochain conseil le mardi 7 juillet à 19h.

